

**EXTRAIT du REGISTRE****des Délibérations du Conseil Municipal**

.....

**OBJET : Création, dénomination et intégration dans le domaine public communal de la voie desservant les logements de la nouvelle gendarmerie**

Séance du 26 novembre 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt novembre deux mille vingt-cinq.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, CORTINOVIS Bernard, RETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 5**

BOYER Corinne pouvoir à GERBAULET Geneviève  
CHAPUIS Gérard pouvoir à ROSIER Nicole  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à EMIN Philippe,  
MARTINE Christine pouvoir à LEMOINE Gilbert  
ZANI Sonia pouvoir à LIEVIN Karine

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

BROCHET Olivier, FORAY Gaëlle, GUILLOMET Maria

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 21 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants.**

**Vu** l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales relatif à la compétence du Conseil Municipal pour la dénomination des voies, rues et places publiques,

**Vu** l'article L.141-3 du Code de la voirie routière relatif au classement et à l'intégration des voies dans le domaine public communal,

**Vu** le plan annexé à la présente délibération, matérialisant la voie desservant les logements de la nouvelle gendarmerie,

Accusé de réception en préfecture  
001-20086122-20251126-DE-2025-10-20-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2025  
Date de réception préfecture : 04/12/2025

**Considérant** le projet de construction de la nouvelle gendarmerie de Plateau d'Hauteville,

**Considérant** que la création d'une voie desservant les logements de la nouvelle gendarmerie est indispensable pour assurer un accès public sécurisé, garantir la continuité du service public, faciliter l'intervention des secours et permettre la bonne organisation des flux de circulation,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, les noms à donner aux voies, rues et places publiques de la commune,

**Considérant** la nécessité d'intégrer cette nouvelle voie au domaine public communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de construction de la nouvelle gendarmerie de Plateau d'Hauteville comprend la création de logements pour les gendarmes et d'une voie d'accès pour les desservir.

Il est proposé de dénommer cette voie « Rue de Bellecombe ».

Cette voie débute à l'axe de la rue du Docteur Farjon et aboutit sur la rue du Docteur Crépin. Elle est d'une longueur de 269 mètres et d'une largeur de 5,5 mètres.

L'emprise de cette voie sera à détacher des parcelles cadastrées section B, n°281, 282, 583 et section ZO n°36. Elle sera à rattacher au domaine public communal et à inscrire au tableau de classement des voiries de la commune.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **VALIDE** la création de la voie dénommée « Rue de Bellecombe », d'une longueur de 269 mètres et d'une largeur de 5,5 mètres,
- **DECIDE** de son intégration au domaine public communal,
- **DECIDE** de la mise à jour du tableau de classement des voiries communales afin d'y intégrer cette nouvelle voie avec ses caractéristiques techniques,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes et procédures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

